

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles les afférentes au contrat N°3284/0184 du 04/12/2023, portant sur le complément des études et travaux de la réalisation d'une Annexe de soutien multiforme de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Djinet, conclu avec SARL AFRO TP, dont le siège de la cité Mekhadma 01 Lotissement 79 à la Wilaya d'Ouargla, cette dernière est mise en demeure N°01 pour le non-respect de ses engagements contractuels.

A Cet effet, SARL AFRO TP est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.